

Déclaration liminaire au CSAL du 28/11/2025

Lignes directrices sur les missions des PCE

Monsieur le Président,

Suite au vote contre à l'unanimité des organisations syndicales lors du CSAL du 17/11, vous nous reconvoquez aujourd'hui sur le point « *Lignes directrices sur les missions des PCE* ».

Les élu-e-s de *Solidaires Finances Publiques 31* maintiendront leur vote. Après la mise en place imposée du NRP, c'est au tour de la sphère du Contrôle Fiscal de connaître des restructurations et une industrialisation des missions. Nous dénonçons cette logique qui tourne le dos à la technicité ainsi qu'aux cohérences de travail et des missions.

Vous aviez clarifié dans l'instance la localisation du transfert du poste A du PCE Mirail vers la DIRCOFI. Sur ce dossier, vous aviez présenté votre démarche « *humaine* » de recensement des volontés de mobilité, en vous engageant expressément sur la localisation fléchée vers la BEP de Toulouse.

Or, nous constatons, suite à une information de nos camarades de la DIRCOFI, qu'au contraire l'ensemble des postes transférés de la Région Occitanie seront fléchés vers l'antenne de Montpellier. Nous ne pouvons pas imaginer que vous ignoriez ces arbitrages et, dès lors, votre attitude est clairement un signe de mépris total envers les représentant-e-s des personnels, les agent-e-s, mais surtout la collègue concernée à qui vous mentez et « *vendez du rêve* » !

Comment qualifier cette attitude de votre part ? Scandaleuse ! Irrespectueuse ! À ce stade d'incompétence et de mensonge nous ne savons plus quoi dire !

Malgré notre colère sur ce point, nous continuerons de notre côté à être responsables et à défendre les intérêts des agent-e-s.

Nous souhaitons ainsi alimenter de manière positive ce dossier, en vous transmettant nos analyses et attentes, mais aussi contribuer à l'évolution que vous avez « *ouverte* » lors de nos débats précédents pour une solution améliorée du dossier de l'Expertise.

Une inquiétude sur le Contrôle en BDV pour 2026 :

Nous prenons note de votre information en séance sur la localisation détaillée des transferts d'emplois, tant vers la DIRCOFI que vers la 5^e BDV créée en septembre prochain.

Au vu de nos échanges nous ne pouvons que nous inquiéter de vous voir transférer des « *chaises vides* » vers la 5^e BDV et constater le peu de volontaires sur ces structures. Une nouvelle fois, nous constatons « *la faible attractivité* » des postes en Contrôle Fiscal et le risque fort de voir un grand nombre de postes vacants.

Cette situation, qui n'est pas propre à notre seule Direction, doit alerter de toute urgence notre administration, notamment face aux enjeux de la mission : sens au travail ; charge de travail ; complexité de procédures et législation en la matière ; soutien et mutualisation ; régime indemnitaire ; sécurité des personnels...

Une priorité : respecter les droits et garanties des personnels et être à l'écoute des situations individuelles et collectives :

Suite à nos demandes répétées, vous avez détaillé aux agent-e-s le processus RH lié à la restructuration et l'impact, selon la nature, des opérations pour les collègues B et A en 2027. Nous veillerons à la mise en œuvre de ces garanties et priorités.

Alors que certain-e-s envisagent légitimement des mobilités préalables à la mise en œuvre de la restructuration en 2027, nous veillerons à ce que personne « *ne reste sur le carreau* » au bout du processus.

Nous attirons votre attention sur la nécessité, lors des prochaines affectations locales, de pourvoir les effectifs des deux PCE au vu des charges et missions maintenues en 2026/2027.

Une attention appelée sur le site de Rangueil :

Suite au choix du site du Mirail, en rapport avec des arbitrages immobiliers pour « densifier » le site, pour le futur service de programmation (ainsi que la 5°BDV), il est constaté que le mécano proposé initialement entraîne la suppression totale de service sur Rangueil à l'horizon 2027.

Nous vous rappelons dès lors l'inquiétude majeure pour les collègues de ce site qui l'ont choisi bien sûr avec une appétence sur la mission, mais aussi pour des raisons de vie familiale et personnelle. Ces sujets sont incontournables dans le cadre des restructurations et nous vous rappelons vos précédents engagements « *humains* » lors de la mise en œuvre du NRP.

Pour nous, une évolution du projet, comme vous avez indiqué vouloir « *l'étudier* », sur la création d'un service d'expertise, permettrait de mieux appréhender la prise en compte des situations individuelles.

La charge Expertise est sous calibrée. Une inquiétude sur la dilution dans des SIE sous tensions :

Nous attendons vos documents promis sur la charge détaillée par SIE concernant les dossiers CIR et RC TVA. A ce stade, nous constatons un sous-calibrage de votre part eu égard aux objectifs nationaux donnés et sommes dubitatifs sur les charges transférées vers divers SIE « *pivots* ».

De même, « *la sanctuarisation* » de la mission transférée vers les SIE semble particulièrement peu garantie dans des services sous tension de longue date et en urgence-permanente.

Nous souhaitons vous voir réellement envisager la création d'une Cellule Départementale Expertise pour garantir le suivi de ces dossiers essentiels en enjeux, mais aussi sur le pilotage, le soutien, la mutualisation. L'exercice de la mission doit être garanti, tant sur un mode opérationnel que sur les conditions de travail des agent-e-s.

Nous attendons, à l'issue des débats de notre instance, une clarification de votre part sur vos modalités d'arbitrage sur ce dossier de l'expertise. Nous vous demandons également d'être à l'écoute de nos analyses, mais aussi de celles des personnels et de l'encadrement des deux PCE.

Jusqu'à ce jour vous avez imposé l'arbitrage de transfert vers les SIE. Lors du dernier CSAL vous nous avez indiqué « *ouvrir la porte* » à une réelle réflexion. Tenez parole ! Écoutez-nous !